

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.751
21 janvier 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 21 janvier 1997, à 10 heures.

Président : M. Sun (République de Corée)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouvertes la sept cent cinquante et unième séance plénière de la Conférence du désarmement et la première partie de la session de 1997.

J'aimerais tout de suite, au nom de la Conférence et en mon nom propre, souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre éminent visiteur d'aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini, qui sera notre premier orateur. Sa présence parmi nous aujourd'hui est un nouveau témoignage de l'intérêt constant de son gouvernement pour l'approche multilatérale du contrôle des armements et du désarmement, et de l'importance qu'il attache à notre conférence. Je suis sûr que sa déclaration sera suivie avec un grand intérêt.

Permettez-moi aussi de souhaiter cordialement la bienvenue aux nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions comme représentants de leur pays à la Conférence depuis la fin de la session de 1996 : les ambassadeurs Dembri, de l'Algérie, Campbell, de l'Australie, Chowdhury, du Bangladesh, Mernier, de la Belgique, et Corrales Leal, du Venezuela, et de les assurer de notre coopération et de notre soutien dans leur nouvelle affectation.

J'aimerais maintenant faire une déclaration liminaire :

C'est un grand honneur pour moi d'assumer, au nom de la République de Corée, la présidence de la Conférence du désarmement. Je veux souligner que je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter de mes fonctions de président.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon prédécesseur, l'ambassadeur Ludwik Dembinski, de la Pologne, pour les efforts qu'il a déployés et la contribution qu'il a apportée pendant sa présidence.

Je suis également reconnaissant à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à M. Abdelkader Bensmail, Secrétaire général adjoint, ainsi qu'à tous les autres fonctionnaires du Secrétariat, de leur aide avisée et indispensable.

Alors que nous commençons une nouvelle année, il est bon de regarder en arrière et de faire le bilan de ce qui s'est passé dans le domaine du désarmement pendant l'année qui vient de s'achever. De fait, en 1996, se sont produits divers événements significatifs dans le domaine du désarmement, dans le cadre de la Conférence ou en dehors d'elle. Je citerai par exemple l'accomplissement des conditions nécessaires à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, quand la Hongrie est devenue le soixante-cinquième pays à déposer ses instruments de ratification; l'amendement du Protocole II, sur les mines terrestres, à la Convention sur certaines armes classiques; la convocation de la Conférence stratégique internationale sur une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel, communément appelée le Processus d'Ottawa; la signature du Traité créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (le Traité de Pelindaba); les progrès réalisés vers l'établissement d'un régime de vérification pour la Convention sur les armes biologiques; et, peut-être plus importante encore, la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

(Le Président)

Il est incontestable que l'adoption du TICE par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre de l'an dernier a marqué un tournant pour la cause de l'élimination à terme des armes nucléaires. C'est un pas de géant dans notre marche vers un monde exempt d'armes nucléaires, qui est l'aspiration commune de l'humanité.

Pourtant, nous ne devons pas céder à l'euphorie, car il reste d'importantes mesures à prendre et d'importants obstacles à surmonter avant que le Traité n'entre en vigueur et soit effectivement appliqué.

Les questions que je viens de mentionner ont des incidences sur la tâche importante qui nous attend aujourd'hui, la fixation de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour 1997, dont je vais maintenant parler.

Le règlement intérieur de la Conférence prévoit que celle-ci adopte son ordre du jour et établisse son programme de travail, sur la base de ce dernier, au début de chaque session annuelle. Hélas, je dois faire savoir que la Conférence n'est pas encore parvenue à un consensus sur son ordre du jour et son programme de travail. A la lumière des consultations que j'ai menées avec les différents groupes et délégations, j'ai préparé un projet d'ordre du jour provisoire pour la session de 1997 avec l'espoir qu'il pourra être adopté, sans préjuger de l'issue des consultations de la Conférence sur les arrangements organisationnels à prendre pour examiner les divers points de cet ordre du jour.

Nous avons en même temps tiré une importante leçon de tout le processus des négociations qui ont mené à l'adoption finale du traité par l'Assemblée générale des Nations Unies, quant au rôle ou au fonctionnement futur de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Ce n'est un secret pour personne que, bien que la Conférence ait apporté une contribution cruciale à la naissance du TICE en le construisant à travers de longues et pénibles négociations, elle n'a pas pu en communiquer officiellement le texte à l'Assemblée générale des Nations Unies, laissant à cet organe la tâche de lui donner le jour. Ainsi, l'ensemble du processus d'élaboration du TICE a mené la Conférence du désarmement à un carrefour où elle doit redéfinir son rôle futur et renforcer sa crédibilité vis-à-vis de la communauté internationale, tout en se fixant un nouveau cap pour les années à venir.

Comment la Conférence doit-elle consolider sa pertinence et sa viabilité en tant qu'instance de négociation multilatérale ? Comment pouvons-nous réaliser une synergie entre le processus de la Conférence et d'autres processus parallèles de désarmement, en vue de renforcer le rôle de la Conférence, sans laisser les deux processus se faire concurrence au détriment de l'intégrité de la Conférence ?

Naturellement, je ne suis pas en train d'essayer de prononcer prématurément un jugement de valeur sur ces importants problèmes. Je pose simplement, en ce moment critique, les importantes questions auxquelles tous les membres de la Conférence du désarmement doivent trouver d'urgence une réponse collective.

Le projet d'ordre du jour provisoire, établi en prenant en considération l'évolution des travaux de la Conférence du désarmement ces dernières années, et les recommandations figurant dans les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, englobe les questions suivantes : désarmement nucléaire; interdiction de la fabrication de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires; arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires; transparence dans le domaine des armements; prévention d'une course aux armements dans l'espace; mines terrestres antipersonnel; et aspects régionaux du désarmement conventionnel.

J'ai l'intention de mener des consultations avec les membres de la Conférence du désarmement afin de parvenir à un consensus sur l'ordre du jour, sans perdre de vue qu'il importe de mettre en place des mécanismes de travail concrets sur les divers points de l'ordre du jour. Mais surtout, je compterai sur le concours et la coopération de toutes les délégations à la Conférence dans l'accomplissement de ma tâche à cet égard.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'ambassadeur Hocine Meghlaoui, de l'Algérie, ex-coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour, et à l'ambassadeur Ludwik Dembinski, de la Pologne, mon prédécesseur à la présidence de la Conférence, pour leurs efforts méritoires et inlassables à cet égard.

Des consultations ont aussi été menées sur l'élargissement de la composition de la Conférence depuis la présidence de l'ambassadeur Dembinski, et un consensus s'est dégagé sur la désignation d'un coordonnateur spécial doté d'un large mandat. A ce jour, 17 pays ont demandé à faire partie de la Conférence. Je proposerai bientôt à la plénière l'adoption d'une décision appropriée sur cette question.

Tout en renouvelant ma promesse de faire tout mon possible pour m'acquitter de mes obligations en tant que président de la Conférence, je lance un nouvel appel à chacun d'entre vous et vous demande de montrer l'esprit de coopération et de compromis qui sera nécessaire pour que le travail de la Conférence soit productif dans les semaines à venir.

Outre le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, j'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Malaisie, du Myanmar, de la Finlande, de la Pologne, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

Une fois que nous aurons entendu les orateurs inscrits pour aujourd'hui, j'inviterai la Conférence à examiner, dans une séance plénière informelle, les demandes reçues d'Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant cette session. Ces demandes vous ont été distribuées sous la cote CD/WP.479. Nous reprendrons ensuite la séance plénière pour formaliser l'accord réalisé en séance informelle.

J'ai le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini, à prendre la parole.

M. DINI (Italie) (traduit de l'anglais) : Qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter de votre nomination à la présidence de cette conférence, et par rappeler les relations très amicales et fécondes que l'Italie entretient avec votre pays. J'aimerais aussi exprimer notre très sincère reconnaissance pour la façon dont l'Ambassadeur Jaap Ramaker, Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, a présidé les négociations qui ont abouti à la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais en septembre dernier.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Vladimir Petrovsky, et son adjoint, M. Bensmail, qui ont apporté une remarquable contribution à l'heureux dénouement des négociations sur le TICE, et qui maintenant garantissent le fonctionnement sans heurts de notre conférence.

Ma présence à cette session inaugurale veut souligner l'importance que le Gouvernement italien attache au désarmement, qui est une composante centrale de notre politique de sécurité, et je considère comme un grand privilège de prendre aujourd'hui la parole devant la Conférence du désarmement.

Les membres de cette conférence font partie d'un ensemble beaucoup plus vaste dans lequel l'Italie considère l'ONU et les principaux organismes des Nations Unies comme les instances les plus appropriées pour traiter en détail du problème du désarmement.

Cette conférence doit continuer d'être le principal organe de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement, avec pour principal objectif de conclure des accords destinés à être adoptés par la communauté internationale tout entière. Son autorité sera renforcée quand davantage de pays en seront membres à part entière, notamment les Etats membres de l'Union européenne qui ont déjà présenté leur demande.

L'Italie pense que d'autres instances internationales peuvent soutenir efficacement le rôle joué par le système des Nations Unies. Une place plus importante, croyons-nous, devrait être donnée au G7, le Groupe des pays les plus industrialisés, aux délibérations politiques duquel la Fédération de Russie est associée, et qui a ces dernières années avancé des propositions majeures, en particulier dans les domaines du désarmement et de la sécurité nucléaire. Le Sommet de Moscou d'avril dernier a été l'un des événements les plus significatifs à cet égard. Le lancement d'une nouvelle politique que je voudrais appeler coopération au désarmement, à savoir la fourniture d'une assistance aux pays qui sont appelés à faire les plus grands efforts dans le domaine de la réduction des armements, est certainement l'une des directions dans lesquelles le Groupe G7/P8 est le mieux à même d'exprimer toutes ses possibilités.

Mais le contrôle et la réduction des armements ont aussi un aspect régional, et certains des problèmes de désarmement et de non-prolifération pourront être plus efficacement résolus dans leur propre contexte géopolitique. Nous ne pouvons pas, par exemple, nous attaquer au problème nucléaire en Asie du Sud ou au Moyen-Orient sans tenir compte des causes profondes qui empêchent certains pays, aujourd'hui encore, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Au cours des 50 dernières années, l'Europe a vécu dans un état de tension et de confrontation, et elle a fait plus que tout

(M. Dini, Italie)

autre continent pour mettre en place les mesures de désarmement, de sécurité et de confiance les plus avancées.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, récemment renforcée, fournit un cadre de sécurité à l'intérieur duquel tous les Etats européens participent sur un pied d'égalité et qui a été le théâtre d'un certain nombre d'accords importants : je pense en particulier au Traité sur les forces conventionnelles en Europe, sur lequel des renégociations vont commencer dans quelques jours, et aux engagements et accords de désarmement sous-régional établis en juin dernier par l'Accord de Florence en vue d'obtenir un équilibre militaire dans l'ex-Yougoslavie, région qui devrait être graduellement intégrée dans le reste de l'Europe également sur le plan de la sécurité.

La politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne a, ces dernières années, porté une attention spéciale au désarmement et à la non-prolifération. Nous espérons que, dans l'avenir, l'Union européenne jouera un rôle bien à elle à la Conférence du désarmement. L'Italie soutient la construction d'une identité européenne de défense et de sécurité dans le cadre des structures de sécurité européennes - je pense ici à l'Union européenne et à l'Union de l'Europe occidentale - et dans l'Alliance atlantique. Nous soutenons en même temps la mise en place de nouvelles tâches pour l'OTAN, en ce qui concerne le maintien de la paix et la coopération, et face aux risques généraux que la prolifération des armes de destruction massive fait peser sur la sécurité.

Je crois approprié de donner ces indications sur la position de l'Italie en matière de désarmement, avant d'en venir aux problèmes spécifiques sur lesquels se penche cette conférence. J'aimerais tout d'abord rendre hommage à la Conférence pour les résultats remarquables qu'elle a obtenus ces dernières années. La Convention interdisant les armes chimiques a été conclue grâce à votre engagement, et elle est maintenant sur le point d'entrer en vigueur. C'est principalement un accord de désarmement qui doit être appliqué soigneusement et continûment, sans oublier que tous les Etats ne l'ont pas encore signé ou ratifié.

Le dernier succès de la Conférence du désarmement est le Traité d'interdiction complète des essais, conclu l'an dernier après d'intenses négociations. Si les explosions nucléaires deviennent une chose du passé, nous le devons aux pays qui ont négocié ce texte à Genève. Nous devons faire notre possible pour encourager les Etats qui n'ont pas encore signé le Traité à y adhérer aussitôt que possible, dans un climat de confiance internationale et régionale accrue.

L'Italie est déterminée à rechercher le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, avec à terme l'objectif d'éliminer toutes les armes nucléaires. Nous avons pris des responsabilités spéciales dans les négociations menant à l'interdiction et à la destruction des forces nucléaires de portée intermédiaire, et notre engagement n'est pas moindre aujourd'hui. Nul ne peut nier que d'importants résultats ont été obtenus ces dernières années. Les réductions spectaculaires déjà opérées, particulièrement en Europe occidentale, parlent d'elles-mêmes. Nous pensons donc que la voie du désarmement nucléaire est maintenant clairement définie. Nous espérons

(M. Dini, Italie)

exploiter l'élan créé par les Traités Start I et Start II et oeuvrer pour de nouvelles limitations et réductions vérifiables des armements qui pourraient un jour s'appliquer aux autres puissances nucléaires.

Nous comprenons l'impatience montrée par certains Etats concernant le désarmement nucléaire, mais nous croyons que le problème ne peut pas être résolu uniquement par de belles déclarations. C'est pourquoi nous exhortons chacun à être précis et à participer à des négociations pour lesquelles nous pensons avec d'autres que le moment est venu. Je songe à une convention interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires, ce qu'on a appelé le Cut-off, et à la reprise des négociations au Comité spécial de 1995 dont l'activité est encore paralysée. Il est inconcevable de permettre que des matières fissiles soient fabriquées tandis que les essais nucléaires sont interdits et que les matières fissiles existantes sont en cours de destruction. Ce serait une contradiction historique. Mais le Cut-off n'est que la première d'une série de mesures énoncées dans les "Principes et objectifs", le document approuvé à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De l'avis du Gouvernement italien, ce document est lui-même un plan d'action pour un désarmement nucléaire au cours des quelques années qui viennent. Parmi les objectifs les plus prometteurs qui se trouvent encore devant nous, je citerai les suivants : consolider et étendre les zones dénucléarisées, en particulier dans les régions de tension; renforcer les garanties de sécurité négatives et positives au profit des Etats qui respectent pleinement les dispositions du Traité sur la non-prolifération; étendre et renforcer les garanties de l'AIEA afin de détecter et d'empêcher plus efficacement une activité nucléaire non déclarée.

Si cette conférence doit aussi s'occuper des armements conventionnels, ce n'est pas seulement pour maintenir un équilibre entre armements nucléaires et armements classiques. Il est généralement reconnu que l'accumulation excessive d'armes conventionnelles est déstabilisante et peut alimenter des conflits régionaux. La maîtrise des armements conventionnels exige donc une attention particulière. En Europe, le Traité CFE et l'Accord de Florence sur le contrôle des armements dans l'ex-Yougoslavie sont déjà une réalité et témoignent de notre engagement. Nous sommes prêts à mettre à la disposition de quiconque l'expérience que nous avons acquise dans ce secteur. Le désarmement est une question d'expérience et de savoir-faire, que nous sommes tout désireux de partager.

Priorité doit être donnée aux situations d'urgence, et la principale urgence que la communauté internationale doit aujourd'hui traiter est la question des mines terrestres antipersonnel. Nous devons nous concentrer sur cette question pour des raisons morales et humanitaires, et aussi dans l'intérêt du développement économique. Comme le Président Clinton l'a dit récemment, nos enfants méritent de marcher sur la terre en toute sécurité.

Le Président de la République italienne, et d'autres autorités internationales éminentes, dont le Pape Jean-Paul II, ont lancé des appels à un accord interdisant ces armes. Chez nous, le Parlement italien débat maintenant d'un projet de loi interdisant les mines terrestres antipersonnel, qui devrait être l'un des textes législatifs les plus avancés jamais adoptés. Il contiendra en particulier l'engagement de l'Italie, que j'ai formulé en

(M. Dini, Italie)

septembre dernier à New York, d'interdire l'exportation et la fabrication de mines terrestres antipersonnel une fois pour toutes, et de commencer à en diminuer le nombre en détruisant les stocks de mines existants et en introduisant de nouvelles restrictions.

L'Italie considère que l'ensemble de la question des mines terrestres antipersonnel, de l'interdiction totale de leur fabrication, de la destruction des stocks existants et de la vérification de leur destruction est essentiellement un problème de désarmement. C'est pourquoi, quand je me suis adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai dit que ces importantes négociations devraient être laissées à la Conférence du désarmement. Je me réjouis à cet égard que les Etats-Unis aient annoncé tout récemment qu'ils considéreraient la Conférence du désarmement comme l'instance la plus appropriée pour ces négociations. Cette conférence a l'expérience, les installations et le personnel nécessaires pour s'occuper de ces négociations. Nous sommes bien conscients des difficultés qui attendent la Conférence, vu le temps qu'il faut habituellement pour se mettre d'accord sur un mandat. Nous croyons néanmoins que la question des mines terrestres antipersonnel nous oblige à traiter rapidement ce qui est devenu une situation d'urgence. Nous savons aussi que diverses initiatives politiques ont été prises, dont nous approuvons totalement les buts, et qui sont également conçues pour définir rapidement un accord international. Mais nous maintenons que pour qu'un tel accord soit crédible, il doit recueillir l'adhésion du plus grand nombre possible de pays, et éviter de mettre sur pied un régime à base étroite qui exclue les pays les plus importants.

Pour traiter de la question des mines terrestres antipersonnel, l'Union européenne a mis en oeuvre son instrument de politique étrangère et de sécurité le plus avancé. Je veux parler de l'action commune approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 1er octobre 1996. Celle-ci est la référence pour la politique de l'Italie dans ce domaine. Première mesure à prendre, immédiatement, nous invitons vivement chaque pays à ratifier et à appliquer intégralement, même avant son entrée en vigueur, la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, et en particulier le Protocole II tel qu'il a été modifié en mai dernier. Bien que cette convention ne soit pas à elle seule suffisante, elle permettra immédiatement de réduire le nombre de victimes de ces armes.

Comme première et immédiate mesure pour arrêter le flot des mines terrestres antipersonnel, nous proposons de mettre en place un registre international spécial où seront consignées toutes les exportations de mines terrestres antipersonnel. Mais le principal objectif est d'oeuvrer à un accord international interdisant totalement le transfert, la fabrication, l'emploi et le stockage des mines terrestres antipersonnel. Nous pensons qu'il faudrait étudier immédiatement la possibilité de commencer des négociations dans cette enceinte, en ayant à l'esprit la nécessité de veiller à ce que toute mesure adoptée ici soit à la fois réalisable et efficace.

Dans l'attente du débat sur l'ordre du jour de 1997 de la Conférence du désarmement, que cette première séance plénière inaugure, j'aimerais exprimer l'espoir que le réalisme finira par triompher, comme cela devrait être le cas lorsque existe la volonté politique de résoudre effectivement des problèmes fondamentaux.

(M. Dini, Italie)

Je puis vous assurer que mon gouvernement continuera de porter la plus grande attention possible à cette instance, reconnaissant la fonction primordiale qui est la sienne de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

L'ordre du jour du désarmement international pour les années qui viennent est déjà bien rempli, et la Conférence du désarmement devra être sa principale instance de négociation. Il n'y a pas de répit, pas d'année sabbatique possible, car l'opinion publique de nos pays et nos parlements nationaux ne le comprendraient jamais, et ne l'accepteraient jamais.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Italie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Avant de donner la parole aux orateurs suivants, j'aimerais inviter le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à nous informer des ressources attribuées à la Conférence pour sa session de 1997.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : J'aimerais vous informer que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a décidé de saisir l'occasion de sa présence à Genève le jeudi 30 juin pour prendre la parole devant la Conférence. Il nous fera part de sa vision de l'ordre du jour du désarmement international et de l'importance qu'il attache à notre instance. Aussi me bornerai-je aujourd'hui à vous donner des informations sur les ressources attribuées à la Conférence cette année.

Comme vous le savez, le Secrétariat est chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies de faire rapport à la Conférence sur les services dont elle disposera pendant ses sessions annuelles. Au cours de sa session de 1997, la Conférence aura droit à dix séances par semaine avec services complets. En d'autres termes, nous devrions pouvoir tenir deux séances quotidiennes avec services complets pendant toute la session.

Comme vous le savez tous, l'Organisation des Nations Unies continue de connaître une grave crise financière et, dans les circonstances présentes, il est essentiel que la Conférence fasse le meilleur emploi possible des ressources qui lui sont attribuées. La Conférence a dans le passé montré une grande souplesse dans l'utilisation du temps qui lui était imparti, et je suis sûr que tel sera aussi le cas cette année. Je voudrais vous rappeler que la ponctualité dans l'ouverture des séances est très importante et que, comme d'habitude, des séances avec services complets ne peuvent se tenir le soir ou pendant le week-end.

La situation en ce qui concerne la documentation à l'Organisation des Nations Unies continue d'être préoccupante, et la capacité des Services de conférence à traiter les documents en temps voulu est constamment érodée. A ce sujet, je tiens à vous rappeler à nouveau que les mesures acceptées par la Conférence à sa séance informelle du 22 avril 1986 concernant les économies dans la documentation continuent d'être en vigueur. Afin d'appliquer ces

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

décisions, tous les documents doivent être présentés largement à l'avance et les doubles emplois évités. Je suis sûr que vous ferez preuve de retenue, dans la mesure du possible, et que je pourrai compter sur votre coopération pour la limitation de la documentation.

Je voudrais aussi rappeler que, dans le cadre des efforts du Secrétariat pour réduire les dépenses, les changements suivants ont été apportés dans la fourniture de services aux salles de réunion à compter du 4 mars 1996 :

- Seuls les documents contenant des projets de proposition qui exigent une suite à donner seront distribués dans la salle de réunion.
- Les documents de présession et de référence continueront d'être fournis aux missions permanentes et aux observateurs. Les délégations sont donc aimablement priées de conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et de les utiliser pendant les séances. Néanmoins, un nombre limité de documents seront disponibles au comptoir de distribution des documents dans la salle C-111.

J'aimerais aussi rappeler aux délégations de soumettre aussitôt que possible leur lettre d'accréditation, de façon que nous puissions délivrer des cartes donnant accès aux salles de conférence, et publier la liste des participants. Les membres des délégations sont aimablement priés d'avoir sur eux soit leur carte de service de la Conférence du désarmement, soit au moins l'identification fournie par l'Office des Nations Unies à Genève.

La Conférence continuera d'avoir à sa disposition la Chambre du Conseil, la salle I, la salle C-108, et la salle de conférence du secrétariat au sixième étage. Quand des délégations ont besoin de ces installations pour leurs consultations, je les prierais de coordonner leurs demandes par l'intermédiaire du secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Petrovsky de sa déclaration et des informations qu'il vient de nous donner. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'a envoyé une communication transmettant toutes les résolutions sur les questions de désarmement et de sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Cette communication a été distribuée par le secrétariat sous la cote CD/1440.

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'ambassadeur Sir Michael Weston.

Sir MICHAEL WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Mon intention, dans ma déclaration de ce matin, est d'exposer l'approche qu'a le Royaume-Uni du désarmement nucléaire. Mais je tiens auparavant à saluer l'annonce faite récemment par les Etats-Unis qu'ils s'emploieront à lancer des négociations ici, à la Conférence du désarmement, pour une interdiction mondiale, totale, des mines terrestres antipersonnel. La proposition des Etats-Unis est tout à fait conforme à la

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

politique du Royaume-Uni et nous l'appuyons pleinement. Nous pensons avec eux que cette conférence, avec sa large composition et son autorité reconnue, a d'évidents avantages comme instance internationale pour parvenir à un accord sur une interdiction mondiale. Pour être efficace, un accord international doit inclure les pays qui importent réellement, les principaux producteurs et exportateurs et les pays qui utilisent des mines terrestres de façon indiscriminée. Je note que cette vision des choses est très proche de celle que vient d'exprimer le distingué Ministre des affaires étrangères de l'Italie, dont je salue chaleureusement la déclaration. J'en viens maintenant à mon sujet, le désarmement nucléaire.

Le Royaume-Uni est parfois accusé de ne pas être en faveur du désarmement nucléaire, ou même d'y être opposé. C'est tout à fait faux. L'objet de mon intervention ce matin, au tout début de cette nouvelle session de la Conférence du désarmement, est d'expliquer et d'exposer ce que je pense être une approche concrète et réaliste du désarmement nucléaire. Vous déduirez de ce que je viens de dire que je pense que l'autre approche, proposée si souvent par d'autres, n'est ni concrète ni réaliste, si belle qu'elle puisse paraître. De fait, comme on dit, la beauté ne suffit pas.

Le point de départ de la conception qu'a le Royaume-Uni du désarmement nucléaire est naturellement l'article VI du Traité sur la non-prolifération, le TNP. Aux termes de cet article, et je le cite exactement, "chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace".

Le Royaume-Uni est très attaché à cet article du TNP, comme aux autres articles du Traité. Il est clair que la course aux armements nucléaires entre l'Est et l'Ouest a maintenant cessé. Mais naturellement le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet restent l'un et l'autre à accomplir. Et il y a matière à débat quant à la meilleure façon de poursuivre ces objectifs. Heureusement, la Conférence de 1995 des Etats parties au TNP a aidé à montrer la voie en adoptant les Principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement, dans lesquels la section sur le désarmement nucléaire met en lumière l'importance pour la communauté internationale de trois objectifs précis : l'achèvement des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais avant la fin de 1996; l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles; et des efforts systématiques et progressifs pour réduire les armements nucléaires dans le monde entier. Le Royaume-Uni continue de croire que cela représente un ordre du jour très raisonnable pour l'avenir prévisible, et j'aimerais dire quelques mots au sujet de chacun de ces points.

D'abord, le Traité d'interdiction complète des essais, le CTBT. Nous avons, naturellement, achevé les négociations sur un tel traité. Formellement, par conséquent, cet objectif énoncé dans les Principes et objectifs a été atteint. Mais il y a encore quelque chemin à faire avant que le Système de surveillance internationale prévu par le Traité soit mis en place et que le

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

Traité entre en vigueur. Le Royaume-Uni pense que nous devons continuer de donner une haute priorité à ces objectifs si nous voulons que la promesse du CTBT se réalise pleinement.

La communauté internationale a pris un bon départ. Cent trente-huit Etats ont maintenant signé le Traité, dont les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Il y a eu une première réunion de la Commission préparatoire de l'organisation qui mettra en place et supervisera le Système de surveillance internationale. Cette réunion reprendra bientôt ici-même à Genève. Le Royaume-Uni juge hautement prioritaire d'accélérer le travail de cette commission.

En même temps, nous devons continuer d'espérer que les Etats qui ont dit qu'ils ne signeraient pas le Traité changeront d'avis. Exactement de la même façon que le CTBT confirmera la fin de l'ancienne course aux armements nucléaires entre l'Est et l'Ouest, il peut aider à empêcher le déclenchement d'une nouvelle course aux armements nucléaires ailleurs. Et cela doit être dans l'intérêt de chacun, en particulier de ceux qui seraient le plus directement touchés. Aussi le Royaume-Uni ne désespère-t-il pas de voir satisfaites les conditions d'entrée en vigueur. Nous espérons sincèrement qu'elles le seront bientôt, et nous travaillerons dur pour persuader les pays concernés qu'il est de leur intérêt de signer le Traité aussitôt que possible.

Le deuxième élément de la section des Principes et objectifs consacrée au désarmement nucléaire est le traité d'arrêt de la production de matières fissiles, encore appelé le FMCT. Ce traité est en effet complémentaire du CTBT. Comme ce dernier, il ne conduira pas directement à des réductions des forces nucléaires. Mais, comme le CTBT, il limitera l'importance de leur développement. Et il est certainement impossible d'envisager la réalisation du désarmement nucléaire sans un FMCT. Qu'il me soit permis de développer ces deux points.

Comment le FMCT circonscrira-t-il le développement des forces nucléaires ? Tout simplement en limitant la quantité de matières fissiles non soumises aux garanties disponibles pour une utilisation potentielle dans des explosifs nucléaires. J'ai entendu dire que, en pratique, le FMCT est inutile parce que les Etats dotés d'armes nucléaires ont déjà dit qu'ils avaient cessé la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des explosifs nucléaires. Les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni et la France ont effectivement fait des déclarations en ce sens. Mais un FMCT universel et vérifiable aurait quand même un certain nombre d'effets très importants. Il formaliserait et vérifierait ces déclarations. Il impliquerait l'autre Etat doté d'armes nucléaires, la Chine. Et il limiterait la capacité de certains Etats non parties au TNP à produire encore des matières fissiles non soumises aux garanties. Ce seraient là d'importants résultats.

Mais le FMCT ferait beaucoup plus que cela. Il constituerait aussi un fondement essentiel de la réalisation à terme du désarmement nucléaire. Il est clair que cet objectif ne pourra jamais être atteint sans des arrangements de vérification concernant toutes les installations clés qui peuvent produire des matières fissiles susceptibles d'être utilisées dans des explosifs nucléaires. Je pense aux installations d'enrichissement et de retraitement. Et quoi que puisse faire ou ne puisse pas faire d'autre un FMCT, il devra certainement

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

prévoir l'application d'arrangements de vérification à toutes les installations de ce genre. Aussi, comme je l'ai dit, le FMCT mettra en place une condition essentielle à la réalisation du désarmement nucléaire.

J'ai entendu dire par certains de mes collègues ici, à la Conférence du désarmement, qu'il ne peut pas y avoir de négociation d'un FMCT sans la négociation simultanée d'un calendrier de désarmement nucléaire. Mais l'expérience d'un passé récent montre très clairement que coupler, que lier les deux négociations n'est pas le moyen de faire des progrès. Le Traité FNI, le Traité START I, le Traité START II et le Traité d'interdiction complète des essais, s'ils ont été conclus, ce n'est pas en liant les progrès sur eux à des progrès sur d'autres questions. Ce n'est pas non plus le cas d'autres traités importants, comme le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et la Convention sur les armes chimiques. Aussi mettons-nous à la négociation d'un FMCT à la Conférence du désarmement sans nous laisser distraire de cette tâche par des questions de couplage.

Cela m'amène au troisième point de la section des "Principes et objectifs" consacrée au désarmement nucléaire, à savoir "la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armements nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, et la volonté de tous les Etats d'oeuvrer pour le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace".

Il y a ceux qui pensent que, avec cet objectif en vue, la communauté internationale doit maintenant se mettre d'accord sur un calendrier de désarmement nucléaire, définir toutes les étapes nécessaires pour aller du point de départ au point d'arrivée. Certains membres de la Conférence du désarmement y tiennent tant qu'ils refusent de laisser un comité spécial négocier un FMCT s'il n'y a pas aussi un comité spécial chargé de négocier un tel calendrier de désarmement nucléaire. Je dois dire très franchement que le Royaume-Uni ne pense pas que ce soit la meilleure façon de faire des progrès dans la direction de l'objectif que nous partageons tous, ni sur le fond, ni sur le plan de la procédure.

Sur le fond, nous ne voyons pas l'intérêt, à ce stade, d'essayer de planifier dans le détail la réalisation du désarmement nucléaire. De l'avis du Royaume-Uni, les prochaines étapes sont assez claires : la ratification de START II par la Russie, l'application de START II, la négociation d'un START III bilatéral entre les deux Etats qui continuent de posséder l'écrasante majorité des armes nucléaires dans le monde. Ce sont là des étapes importantes à elles seules. Et il faudra du temps pour les franchir. Etant donné les gigantesques incertitudes qui pèsent sur un avenir encore plus lointain, est-il vraiment raisonnable de se donner énormément de peine pour faire cela maintenant ? Je ne nie pas que ce serait un exercice intellectuel intéressant. Mais est-ce un exercice auquel les diplomates peuvent utilement contribuer à ce stade ? Franchement, nous ne le pensons pas.

Et cela m'amène au point de procédure que je veux soulever. Selon nous, la Conférence du désarmement devrait continuer de faire ce qu'elle a toujours fait de mieux, à savoir négocier des traités détaillés sur des sujets précis. En adoptant cette approche, la Conférence du désarmement et ses prédécesseurs ont accumulé un bilan impressionnant au long des années : le TNP,

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, et tout récemment le CTBT. La Conférence du désarmement ne devrait pas abandonner cette formule gagnante. Au lieu de gaspiller ses talents à rêvasser, elle devrait consacrer son énergie à la négociation d'un FMCT, tâche que, son excellent bilan le donne à penser, elle pourrait accomplir admirablement. Et ce qui, je l'ai noté plus haut, constituerait un fondement essentiel du désarmement nucléaire.

Qu'une chose soit bien claire. Le Royaume-Uni n'est pas opposé au désarmement nucléaire. A la vérité, comme je l'expliquerai dans un moment, nous avons apporté notre propre contribution au processus. Mais, pour les raisons de fond et les raisons de procédure que j'ai déjà mentionnées, nous sommes opposés à la création à la Conférence du désarmement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous pensons que, dans les circonstances présentes, c'est le cadre bilatéral de START qui offre le meilleur espoir de nouveaux progrès sur des réductions négociées des forces nucléaires. N'oublions pas ce que START I a déjà réalisé, ce que START II offre, et ce que START III promet. Si nous voulons "aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armements nucléaires dans leur ensemble", nous ne devons pas regarder plus loin que le processus START dans l'avenir immédiat.

Ne pensez pas, s'il vous plaît, que j'avance cet argument parce que le processus START n'inclut pas le Royaume-Uni. Le bilan du Royaume-Uni, pour ce qui est de réduire ses forces nucléaires, n'est inférieur à celui d'aucun autre pays. Nous avons progressivement réduit leur nombre ces dernières années, et nous continuons de le faire. A la fin de 1998, le Royaume-Uni aura un seul système nucléaire, et un nombre total d'armes nucléaires opérationnelles inférieur à 10 % du nombre d'armes nucléaires stratégiques que les Etats-Unis et la Russie auront chacun le droit de posséder, même lorsque START II sera pleinement appliqué. Et nous avons déjà fait savoir qu'un monde dans lequel les forces nucléaires américaines et russes ne se compteraient pas en milliers mais en centaines d'armes nous verrait prêts à nous joindre à des négociations multilatérales sur la réduction globale des armements nucléaires.

Le Royaume-Uni apporte déjà, par conséquent, une réelle contribution au processus de réduction des armements nucléaires, et il a indiqué qu'il était prêt à engager des discussions multilatérales sur de nouvelles contributions à ce processus le moment venu. Mais nous pensons que les prochaines étapes de ce processus doivent s'inscrire dans le cadre bilatéral des START. Nous ne pensons pas qu'une discussion à la Conférence du désarmement sur un calendrier de réalisation du désarmement nucléaire serait une façon productive d'utiliser le temps de la Conférence, ni le meilleur moyen d'utiliser les talents prouvés de la Conférence pour ce qui est de négocier des traités précis sur des sujets précis. La Conférence apporterait une contribution beaucoup plus utile à la réalisation du désarmement nucléaire si elle concentrait son effort sur la négociation d'un FMCT, et sur la mise en place d'arrangements de vérification concernant toutes les installations de retraitement et d'enrichissement.

Avant de terminer, j'aimerais faire encore une remarque au sujet des progrès de désarmement nucléaire. On dit souvent qu'il sera impossible de maintenir le régime de non-prolifération s'il n'y a pas des progrès encore plus rapides vers le désarmement nucléaire. Que ce soit vrai ou faux,

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

l'inverse est certainement vrai. Il sera impossible de maintenir les progrès vers le désarmement nucléaire si le régime de non-prolifération n'est pas maintenu.

De l'avis du Royaume-Uni, il est donc hautement prioritaire d'oeuvrer pour une adhésion universelle au TNP et de renforcer le système associé de garanties. Nous sommes heureux que les mesures de la première partie résultant du programme 93+2 soient maintenant en cours d'exécution. Mais nous devons accélérer les efforts pour compléter le modèle du Protocole qui donnera à l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'AIEA, l'autorité juridique nécessaire pour appliquer les mesures de la deuxième partie, et ensuite veiller à ce que tous les Etats concernés concluent effectivement avec l'AIEA des protocoles basés sur ce modèle. C'est fondamental si l'on veut que l'Agence ait les pouvoirs dont elle a besoin pour empêcher une répétition de l'expérience iraquienne. Il est également essentiel que la communauté internationale continue de fournir à la Commission spéciale des Nations Unies et à l'AIEA les ressources et le soutien dont elles ont besoin pour continuer leur travail en Iraq. Contributeur précoce à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, le Royaume-Uni est profondément conscient de la nécessité de maintenir les arrangements du Cadre convenu sur leurs rails.

Nous sommes également désireux de faire avancer les travaux qui ont été engagés au Sommet de Moscou sur la sécurité nucléaire, concernant les options pour l'élimination des matières fissiles provenant du démantèlement des armes nucléaires. La plupart de ces options sont par nature à long terme, de sorte qu'il est aussi essentiel que les arrangements intérimaires pris pour le stockage soient sûrs, et que les matières en question soient placées aussitôt que possible sous les garanties de l'AIEA. De nouveaux travaux sur l'élimination des matières fissiles provenant des armes nucléaires démantelées sont également importants. Nous nous félicitons des divers projets de coopération avec la Russie qui existent maintenant dans ce domaine. Nul d'entre nous ne devrait non plus oublier les décisions bienvenues prises par les Gouvernements de l'Ukraine, du Bélarus et du Kazakstan, qui signifient qu'il n'y a plus d'armes nucléaires sur leurs territoires. Tous ces développements sont d'importantes pièces dans le puzzle de la non-prolifération, et donc dans le puzzle du désarmement nucléaire.

Mais, naturellement, le TNP reste la pierre angulaire des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération. Le Royaume-Uni attend avec intérêt le début, en avril 1997, du Processus de réexamen renforcé auquel toutes les Parties ont donné leur accord à la Conférence de 1995. Nous attendons une discussion ample et productive.

J'ai principalement parlé de questions nucléaires, mais nous ne devrions pas oublier que l'article VI du TNP parle de désarmement général et complet aussi bien que de désarmement nucléaire. Et, de même que les efforts de non-prolifération sont indispensables pour parvenir au désarmement nucléaire, le sont aussi les autres efforts de contrôle des armements qui contribuent à nous rapprocher de ce plus large objectif d'un désarmement général et complet.

Si l'on veut sérieusement le désarmement nucléaire, et, comme je l'ai démontré, c'est le cas du Royaume-Uni, nous devons aussi intensifier ces

(M. Hasmy, Malaisie)

autres efforts, en particulier ceux qui se rapportent aux autres armes de destruction massive. La Convention sur les armes chimiques doit maintenant entrer en vigueur en avril 1997. Mais les Etats clefs et, en fait, tous les autres Etats doivent y adhérer si l'on veut qu'elle apporte à la sécurité nationale et internationale la contribution que nous croyons fermement qu'elle peut apporter. Après la récente Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, les efforts doivent continuer pour parachever le travail du Groupe spécial chargé de renforcer la Convention, en élaborant un régime de vérification et de respect de la Convention juridiquement contraignant.

J'ai une dernière observation à faire. Dans les discussions concernant le désarmement nucléaire qui ont suivi la prorogation indéfinie du TNP, il y a, je le crains, une bonne dose d'utopie. Naturellement, il n'y a rien de mal dans l'utopie. Un dramaturge britannique fameux, Oscar Wilde, a dit un jour qu'une carte du monde qui ne contiendrait pas l'Utopie ne mériterait même pas qu'on jette les yeux sur elle. Il avait raison. Nous avons besoin d'avoir de hautes aspirations.

Mais nous avons aussi besoin d'être réalistes quant à la meilleure façon de réaliser ces aspirations. Je pense quelquefois que, dans le débat actuel sur le désarmement nucléaire, les aspirations les plus éloignées risquent de noyer les aspirations les plus immédiatement réalisables. C'est pourquoi je ne m'excuserai pas d'avoir mis l'accent, dans ma déclaration, sur ce que le Royaume-Uni croit être les mesures efficaces, relatives au désarmement nucléaire, que l'on peut raisonnablement rechercher en premier.

Pour résumer, j'ai essayé de vous donner une idée aussi claire que possible de l'approche qu'a le Royaume-Uni du désarmement nucléaire. Nous sommes attachés à l'article VI du TNP. Nous sommes d'accord avec le programme à appliquer pour en réaliser les dispositions, tel qu'il est énoncé dans les Principes et objectifs. Cela signifie que nous voulons voir mettre en place le système de vérification du CTBT et le Traité entrer en vigueur. Cela veut dire que nous voulons que la Conférence du désarmement entame la négociation d'un FMCT. Cela signifie que nous voulons voir les Etats aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armements nucléaires dans leur ensemble, dans l'avenir immédiat, à travers le processus START. Cela signifie que nous voulons voir les efforts de non-prolifération maintenus et renforcés, et des progrès constants faits dans d'autres domaines du contrôle des armements. Le Royaume-Uni espère vivement que cet ambitieux agenda sera suivi activement et vigoureusement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, l'ambassadeur Hasmy.

M. HASMY (Malaisie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour souhaiter, à vous-même et à tous les distingués représentants qui assistent à cette session, une heureuse nouvelle année, et exprimer l'espoir que cette session et cette année

(M. Hasmy, Malaisie)

verront s'accomplir d'importantes percées qui feront progresser le processus de désarmement, auquel nous sommes tous attachés, vers la réalisation de ses objectifs. A cet égard, ma délégation tient à exprimer sa satisfaction après l'importante et éloquente déclaration de Monsieur le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. Lamberto Dini.

Cette session de la Conférence du désarmement s'ouvre à un moment où la Conférence doit relever un défi particulier, alors que vient d'être signé, à la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Traité d'interdiction complète des essais. L'adoption de la résolution décisive par l'Assemblée générale, tandis que la Conférence était dans l'impasse, a soulevé des questions quant au rôle et à l'efficacité de cette instance. Bien qu'elle n'en soit pas membre, ma délégation aimerait saisir cette occasion pour souligner l'importance que la Malaisie attache au maintien du rôle et de la pertinence de la Conférence en tant qu'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement, et son souhait que tout soit fait pour préserver, renforcer et promouvoir ce rôle.

Il est donc impératif qu'à cette session et au cours des suivantes la Conférence assure la communauté internationale qu'elle continue d'avoir un rôle central et d'être compétente dans les négociations multilatérales sur le désarmement dans le contexte que nous connaissons. Pour surmonter l'impact négatif que l'impasse du CTBT pourrait avoir sur la Conférence, il importe d'abord que celle-ci se penche sur certains aspects de ses méthodes de travail, de ses processus de prise de décision et de ses arrangements institutionnels qui ont nui à son efficacité, et qu'elle se trouve une carte claire et une boussole fiable pour l'aider à diriger le processus de négociations multilatérales et à le faire progresser dans l'après-guerre froide. Il lui faudra un ordre du jour clair et, permettez-moi de le souligner, actualisé, un sens de l'urgence, et la volonté d'atteindre des résultats tangibles. Elle devra améliorer ses méthodes de prise de décision et renforcer l'indispensable caractère consensuel de sa démarche.

Chose plus importante, la Conférence du désarmement devra se pencher et parvenir à un consensus sur la question des mandats de négociation pour ce qui concerne non seulement les comités spéciaux déjà créés en 1994, mais qui n'ont pas été rétablis depuis, mais aussi de nouveaux compte tenu des nouvelles tâches que lui a confiées l'Assemblée générale. La Conférence devra par exemple s'attaquer au problème de l'interdiction de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement, problème dont il avait été décidé dès 1995 de confier l'examen à un comité spécial qui, hélas, n'a jamais été constitué. Il est clair que pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence face à ces problèmes difficiles, il faut un nouvel engagement et, surtout, une volonté politique de la part des membres de la Conférence, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires, qui devraient jouer le rôle nécessaire de chef de file que, séparément ou collectivement, ils peuvent et doivent jouer pour sortir la Conférence de la situation dans laquelle elle se trouve.

Dans le choix du chemin qu'elle va prendre, ma délégation juge important que la Conférence tire les leçons du passé, et en particulier de l'expérience récente de ses négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais, de façon à éviter de répéter des processus et de réutiliser des méthodes qui pourraient davantage l'affaiblir que la renforcer. Ma délégation est sûre que

(M. Hasmy, Malaisie)

les membres de la Conférence trouveront la sagesse collective et la créativité nécessaires pour ajuster les méthodes de travail de cette instance. Nous conservons aussi l'espoir que sur la base de l'attachement indéfectible des Etats membres de la Conférence aux objectifs partagés du désarmement mondial, elle sera capable de résoudre les nombreux et difficiles problèmes inscrits à son ordre du jour, notamment la question litigieuse de l'arrêt de la production de matières fissiles.

Ma délégation est d'avis qu'une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement, qui est depuis longtemps un objectif de désarmement nucléaire, serait effectivement souhaitable. Ce serait un pas important vers la consolidation de la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation soutient donc la conclusion à une date rapprochée d'un traité qui viendrait compléter et renforcer les mécanismes de désarmement nucléaire unilatéraux, bilatéraux et autres existants tels que le TNP et le CTBT. Il est clair que pour qu'une telle interdiction soit effective, il faut un contrôle international sans défaillance de toutes les matières fissiles, d'où l'importance, dans tout arrangement à cet effet, d'un régime de contrôle international efficace. Il est par conséquent impératif, pour sortir aussitôt que possible de l'impasse actuelle, de permettre l'ouverture de négociations de fond.

Toutefois, en traitant de ce problème sensible, au cours de cette session et des sessions futures, la Conférence serait sage de tirer les enseignements d'un passé récent de façon à éviter de s'enliser dans des problèmes du genre de ceux qu'elle a rencontrés pendant les négociations sur le CTBT. Ma délégation voudrait par conséquent lancer un appel aux membres de la Conférence, en particulier à ceux qui ont une position nationale particulièrement forte sur la question, pour qu'ils montrent une attitude de coopération et d'accommodement et s'associent au consensus nécessaire pour qu'il soit possible de faire avancer le processus. Cette question ne peut être laissée de côté plus longtemps, si la Conférence veut maintenir sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale, mais ce faisant, elle doit, avec précaution, créativité et suffisamment de souplesse, s'attacher à concilier les positions apparemment inconciliables des Etats membres.

Pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Malaisie a présenté, au nom des auteurs, une résolution concernant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. L'adoption de la résolution 51/45M par une grande majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires, 115 pour être exact, a été un témoignage de la sérieuse préoccupation, et même de la frustration, de la communauté internationale devant le manque de sérieux et le rythme extrêmement lent des négociations sur le désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires. La Malaisie a été particulièrement heureuse d'avoir le soutien de nombreux membres de la Conférence, dont un Etat doté d'armes nucléaires et quelques Etats occidentaux développés. La résolution renforçait notamment l'avis unanime de la Cour internationale, qui soulignait que les Etats parties au TNP ont l'obligation juridique non seulement de poursuivre des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, conformément à l'article VI du TNP, mais aussi de mener à terme ces négociations. C'était un message sans ambiguïté adressé aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils

(M. Hasmy, Malaisie)

remplissent plus sérieusement l'engagement qu'ils ont pris en signant le Traité d'engager des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires.

Dans sa résolution 51/45M, l'Assemblée générale n'a pas spécifiquement demandé à la Conférence du désarmement de commencer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires à proprement parler, mais elle a demandé aux Etats de commencer en 1997 des négociations menant à la conclusion d'une telle convention. Reconnaissant, dans un alinéa du préambule, le rôle central de la Conférence dans le processus de négociation multilatérale sur le désarmement, l'Assemblée, tout en maintenant les options ouvertes en ce qui concerne l'instance de négociation de la convention sur les armes nucléaires, attend clairement que la Conférence du désarmement, compte tenu de sa position, engage un processus de négociation sur le désarmement nucléaire qui puisse un jour mener à la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires. A cet égard, il importe que les Etats dotés d'armes nucléaires adoptent une attitude plus positive vis-à-vis de la résolution de l'Assemblée générale et de l'avis de la Cour internationale, s'ils sont réellement attachés à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Ma délégation souhaite par conséquent exhorter la Conférence à créer immédiatement un comité spécial sur le désarmement nucléaire, comme il a été demandé au cours de la dernière session et des sessions précédentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, comité qui examinera les divers aspects du désarmement nucléaire déjà inscrits à son ordre du jour, et également les autres résolutions de l'Assemblée générale traitant du désarmement nucléaire, notamment la résolution 51/45M. Vu les dispositions de l'article VII, paragraphe 27, de son règlement intérieur, la Conférence peut difficilement se permettre d'ignorer ces résolutions indéfiniment, si elle souhaite continuer de bénéficier de la confiance internationale et d'occuper le devant de la scène et une position prééminente dans le processus de négociation multilatérale sur le désarmement.

Ma délégation aimerait aussi saisir cette occasion pour soulever la question d'un nouvel élargissement de la Conférence du désarmement, question qui fait l'objet de la résolution 51/47A de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée à une majorité écrasante à la dernière session de l'Assemblée générale. Si elle se félicite que le nombre de membres de la Conférence ait été porté à son chiffre actuel de 60, ma délégation constate qu'un certain nombre d'Etats, dont la Malaisie, qui ont montré un intérêt actif pour les questions de désarmement au niveau mondial et pour le travail de la Conférence en particulier, n'ont malheureusement pas été admis. Elle continue de penser que, sous réserve de faire en sorte que la Conférence reste gérable et efficace, tous les Etats authentiquement intéressés devraient pouvoir participer aux travaux de la Conférence sur un pied d'égalité, étant donné que le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, est une question d'une importance vitale pour tous les Etats, grands ou petits, développés ou en développement. Nous pensons que l'inclusion des Etats activement intéressés, comme la Malaisie, qui ont demandé leur admission en septembre 1993 permettrait d'avoir une représentation encore plus large des points de vue sur des questions d'une importance critique pour l'humanité, et apporterait par là une importante contribution aux travaux de la Conférence. C'est pourquoi nous prions instamment la Conférence de se pencher sur la

(M. Hasmy, Malaisie)

question de l'élargissement de sa composition et cela en priorité, de façon à faciliter la participation pleine et à une date rapprochée des Etats encore candidats qui attendent patiemment depuis plusieurs années une réponse positive.

En conclusion, permettez-moi de vous assurer du vigoureux soutien de la Malaisie aux importants et indispensables travaux de la Conférence. Nous sommes d'avis qu'étant donné le climat politique mondial positif qui suit la fin de la guerre froide, les travaux de la Conférence ont pris une importance encore plus grande en ce sens que des occasions qui n'existaient pas pendant la période de tension accrue entre l'Est et l'Ouest sont maintenant présentes, qu'il s'agisse de désarmement conventionnel ou, ce qui est encore plus important, de désarmement nucléaire. La Conférence devrait tirer pleinement parti de la modification de la situation mondiale et se hâter de remplir le rôle que la communauté internationale attend qu'elle joue pour faire en sorte que l'humanité vive dans un monde beaucoup plus sûr. Ce serait effectivement dommage que la Conférence s'embourbe dans des querelles de procédure et des manoeuvres tactiques et laisse ainsi échapper l'occasion de réaliser les percées qui sont tout à fait à sa portée.

Ma délégation vous souhaite, à vous Monsieur le Président et aux distingués représentants qui participent à cette session de la Conférence, tout le succès possible dans vos débats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration, et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, l'ambassadeur Aye.

M. AYE (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de commencer par vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement au début de sa session de 1997. Nous savons d'expérience que les débuts de la session annuelle de la Conférence sont toujours une tâche difficile pour chacun d'entre nous. Je suis sûr que vos compétences diplomatiques et votre autorité nous permettront d'engager sans heurts notre effort collectif à la Conférence du désarmement. Je vous assure de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Ludwik Dembinski, de la Pologne, pour l'excellente manière dont il a dirigé nos travaux.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour saluer la présence parmi nous de S. E. M. Lamberto Dini, ministre des affaires étrangères de l'Italie. J'ai écouté avec intérêt sa déclaration, qui constitue sans aucun doute une importante contribution aux travaux de la Conférence.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter cordialement la bienvenue à nos nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions comme représentants de leur pays à la Conférence du désarmement, et leur dire que je me réjouis de bénéficier de leur expérience et de leur sagesse : l'ambassadeur Mernier, de la Belgique, l'ambassadeur Campbell, de l'Australie, l'ambassadeur Dembri, de l'Algérie, l'ambassadeur Chowdhury, du Bangladesh, et l'ambassadeur Corrales Leal, du Venezuela.

(M. Aye, Myanmar)

Comme je prends la parole pour la première fois à la Conférence du désarmement depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur le sujet. Ma délégation se réjouit de l'adoption du Traité à New York. Bien que la Conférence n'ait pas été en mesure de l'approuver, le Traité est néanmoins un résultat important, que nous devons pour beaucoup aux compétences diplomatiques du Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker, et de sa délégation.

Il a souvent été dit que le Traité n'est pas parfait, mais c'est le meilleur traité que la Conférence puisse produire, étant donné les circonstances. Mettre un terme aux explosions nucléaires expérimentales par tous les Etats dans tous les milieux et à tout jamais est un pas essentiel pour empêcher l'amélioration qualitative et le développement des armes nucléaires et leur prolifération.

Cette mesure, et avec elle d'autres mesures de suivi, constituent des pas positifs vers le désarmement nucléaire, et l'objectif souhaité d'une élimination totale de toutes les armes nucléaires. Il est donc nécessaire que le Traité d'interdiction complète des essais recueille une acceptation et une adhésion universelles.

Le climat politique international d'aujourd'hui continue de nous donner une occasion bienvenue d'intensifier nos efforts vers la limitation des armements et le désarmement. Il est nécessaire d'explorer de nouvelles approches des questions de désarmement, et de renoncer à des concepts stratégiques démodés et à des doctrines d'une ère révolue. C'est dans ce contexte que ma délégation perçoit le développement rapide d'un consensus international pour encourager les Etats dotés d'armes nucléaires à revoir et réviser leurs politiques et doctrines nucléaires.

Il convient d'évoquer ici l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice il y a moins d'un an. Aux termes de cet avis, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire au droit international applicable dans les conflits armés, et en particulier aux principes et règles du droit humanitaire; et il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa cinquante et unième session, à une majorité écrasante de 110 voix pour, la résolution 51/45 O sur le désarmement nucléaire. L'axe principal de cette résolution est la demande faite à la Conférence du désarmement de créer, à titre prioritaire, un comité spécial du désarmement nucléaire chargé d'entamer, au début de 1997, des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer définitivement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé, au moyen d'une convention sur les armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous saluons et soutenons sans réserve la proposition de 28 délégations membres de la Conférence concernant un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires, proposition contenue dans le document CD/1419 du 7 août 1996. Ma délégation est l'un des auteurs de cet important

(M. Aye, Myanmar)

document. Le programme d'action proposé esquisse un programme échelonné de mesures de désarmement nucléaire, conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous pensons que cette proposition concrète peut servir de base, et contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

La position de ma délégation sur cette question n'a pas besoin d'être exposée plus en détail. Nous sommes en faveur de la création à la Conférence du désarmement, à titre prioritaire, au début de cette session, d'un comité spécial à part entière sur le désarmement nucléaire, chargé de commencer des négociations de fond sur le sujet.

Ma délégation est aussi d'avis qu'il est urgent de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires, et de commencer des négociations sur cet important sujet. Le mandat et un bon point de départ pour les travaux de ce comité spécial ont déjà été formulés dans le rapport soumis à la Conférence du désarmement par l'ambassadeur Shannon dans le document CD/1299, du 24 mars 1995.

La question des garanties négatives de sécurité est d'une importance capitale pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. A n'en pas douter, les garanties de sécurité les plus efficaces contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires sont l'élimination totale de ces armes. Mais en attendant que cet objectif soit atteint, il est impératif que soient en place des arrangements internationaux efficaces pour empêcher l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre des Etats non dotés de telles armes.

Nous pensons qu'il faudrait suivre deux démarches parallèles à cet égard. La première démarche est de poursuivre la discussion et les négociations ici, à la Conférence du désarmement. La deuxième est de continuer nos efforts dans le contexte du TNP. La décision sur les Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires prise en 1995 à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération contient un programme d'action. Ce programme invite notamment à prendre de nouvelles mesures qui pourraient prendre la forme d'un instrument internationalement contraignant visant à protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

Cela dit, j'aimerais soumettre quelques réflexions de ma délégation en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence du désarmement en 1997. Il peut y avoir deux options, sous la forme d'un programme concentré, ou d'un programme étendu. Au titre du programme concentré, nous pourrions créer deux comités spéciaux, un sur le désarmement nucléaire et l'autre sur l'interdiction des matières fissiles. Le Président de la Conférence mènera sans nul doute d'autres consultations sur les points restants.

L'alternative que j'appelle Programme étendu consiste à créer des comités spéciaux sur le désarmement nucléaire, l'interdiction des matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la transparence dans les armements et les garanties négatives de sécurité.

(M. Aye, Myanmar)

Si nous devons envisager le programme concentré que je viens de mentionner, et dans le cas où la Conférence du désarmement ne serait pas en mesure de créer des comités spéciaux séparés sur le désarmement nucléaire et sur les matières fissiles, nous pourrions peut-être parvenir à un consensus pour créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire avec deux groupes de travail, l'un sur le désarmement nucléaire et l'autre sur les matières fissiles. Ce peut être une formule de compromis, qui mérite d'être considérée sérieusement par les Etats membres de la Conférence du désarmement. D'après l'expérience que nous avons eue dans un passé récent, la Conférence peut gérer efficacement un comité spécial à la fois, deux tout au plus.

Plusieurs délégations sont d'avis que nous avons un ordre du jour équilibré, y compris sur la question des armes conventionnelles.

A cet égard, j'aimerais exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation envers le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, pour son appréciable contribution à nos discussions sur l'ordre du jour de cette session de la Conférence.

En examinant l'ordre du jour de cette année, il est d'une importance primordiale, pensons-nous, d'identifier les vrais problèmes que doit traiter la Conférence.

La transparence dans les armements se rapporte en partie aux armes conventionnelles et en partie aux autres armes de destruction massive. En conséquence, ma délégation estime que l'on ne devrait pas se limiter ici à la question des armes conventionnelles. Nous devrions trouver des moyens convenables de prendre en compte les préoccupations des parties qui attachent une grande importance à la question des armes de destruction massive.

En ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, il y a eu des mécanismes et des instruments déjà élaborés par la communauté internationale en dehors du contexte de la Conférence du désarmement. Il s'agit aussi de savoir comment nous envisageons le résultat de nos travaux. Envisageons-nous un traité complètement nouveau sur le sujet ou un amendement du Traité existant ? Ce sont là des questions à examiner avant d'aller plus loin.

Je conclurai ma déclaration en soulignant que nous restons fermement convaincus que le désarmement nucléaire devrait être la question centrale dans la formulation de l'ordre du jour de cette année. Nous devons nécessairement résoudre cette question de manière satisfaisante pour assurer un bon début aux travaux de fond de la Conférence cette année et même les années suivantes. Il nous faut donc regarder cette réalité en face et n'épargner aucun effort pour trouver des moyens d'aller de l'avant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Myanmar de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Reimaa, directeur général au Ministère des affaires étrangères de la Finlande.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence, et vous souhaiter le succès dans cette tâche exigeante. Permettez-moi aussi de saluer, au nom de la délégation finlandaise, la très intéressante contribution apportée ici ce matin par S. E. M. Dini, ministre des affaires étrangères de l'Italie.

La conclusion l'an dernier des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été un événement historique. Il est important que le Traité entre en vigueur aussitôt que possible. La Finlande invite les pays qui n'ont pas encore signé le CTBT à le faire.

Une fois de plus, la Conférence a prouvé sa capacité de répondre aux besoins d'aujourd'hui en matière de contrôle des armements, et de produire d'importants résultats. Elle continue de jouer un rôle important en tant qu'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement.

Mais la Conférence du désarmement ne peut se permettre de se reposer sur sa réputation. La communauté internationale attend qu'elle aille de l'avant et produise d'autres résultats.

La Conférence du désarmement doit faire face à de nouvelles tâches et relever de nouveaux défis. Il s'agit à la fois de désarmement nucléaire et de désarmement conventionnel. Nous devrions identifier aussi clairement que possible les domaines où la Conférence a des chances d'avancer. Chaque question devrait être examinée en fonction de ses spécificités.

Maintenant que les négociations sur le CTBT ont pris fin, il est évident que l'ordre du jour de la Conférence a besoin d'être rénové. Le nouvel ordre du jour devrait refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Il devrait être équilibré et prendre en compte les intérêts divers qui interviennent dans notre travail. Une discussion approfondie de cet ordre du jour peut être nécessaire.

Toutefois, une telle discussion présente en tant que telle peu d'intérêt en dehors de cette enceinte. La Conférence doit se remettre à négocier des traités et accords de désarmement. En attendant le résultat de la discussion sur l'ordre du jour, elle devrait fixer le programme de travail pour la session de cette année et créer sans délai les comités spéciaux nécessaires.

En 1995, un accord est intervenu sur la création d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Il est temps que le Comité spécial se mette au travail. Les divergences relatives à la portée et à d'autres aspects du traité dit de cut-off devraient être réduites pendant les négociations.

La catastrophe humanitaire causée par l'emploi sans discrimination de mines terrestres antipersonnel exige une action internationale urgente. Au cours de l'année dernière, le soutien international à une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel s'est amplifié. La Finlande soutient une interdiction globale, juridiquement contraignante et vérifiable des mines terrestres antipersonnel.

(M. Reimaa, Finlande)

La question de la transformation du débat sur les mines terrestres antipersonnel en négociations concrètes et sérieuses est apparue au grand jour l'automne dernier. Le processus d'Ottawa a contribué à donner l'impulsion politique. A l'Assemblée générale des Nations Unies, l'utilité et la compétence de la Conférence du désarmement pour de véritables négociations ont été pour la première fois véritablement discutées.

Afin d'obtenir une interdiction efficace, tous les pays concernés devraient dès le départ participer aux négociations. Comme mon ministre l'a annoncé à l'Assemblée générale en septembre dernier, la Finlande considère la Conférence du désarmement comme l'instance la plus indiquée pour les négociations sur les mines terrestres antipersonnel. Avec ses membres et les observateurs, la Conférence est aujourd'hui un organe de négociation de plus de 90 pays. Pour atteindre rapidement des résultats concrets et notables, on pourrait envisager une approche par étapes.

Nous nous heurtons maintenant à un problème de procédure. Comment répondre à cet appel mondial ? La Conférence du désarmement devrait créer un comité spécial sur les mines terrestres antipersonnel et commencer des négociations sérieuses. Nous voudrions par conséquent vous inviter, Monsieur le Président, à rechercher d'urgence un accord sur la nomination d'un coordonnateur spécial chargé d'engager des consultations sur les meilleurs moyens de faire avancer la question des mines terrestres antipersonnel.

Qu'il me soit permis à cet égard de saluer très brièvement l'annonce qui vient d'arriver de Washington. Nous considérons que de tels signaux viennent à point nommé et sont très utiles à notre travail immédiat.

La Finlande et 22 autres pays sont devenus l'an dernier membres de la Conférence. La Finlande est favorable à une nouvelle augmentation du nombre de membres de la Conférence. Entre-temps, nous exhortons les candidats à participer activement aux travaux de la Conférence.

La Finlande attache beaucoup de prix aux travaux de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi elle a nommé un représentant permanent à la Conférence. J'ai le privilège et l'honneur d'être le premier ambassadeur résident de la Finlande auprès de la Conférence du désarmement, à compter du 1er mars. Je compte sur une coopération étroite et productive avec les délégations de tous les membres et observateurs, ainsi qu'avec le Secrétaire général de la Conférence et ses collaborateurs.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Reimaa de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'ambassadeur Dembinski.

M. DEMBINSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : J'aimerais d'abord me joindre aux orateurs précédents pour féliciter l'éminent représentant de la République de Corée de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que, représentant un nouveau membre récemment admis à la Conférence, vous apporterez une nouvelle vigueur et des idées fraîches dans ses entreprises.

(M. Dembinski, Pologne)

Vous souhaitant tout le succès possible dans l'accomplissement de votre tâche, laquelle, comme c'est toujours le cas au début de chaque session annuelle de la Conférence, est à la fois difficile et urgente, je veux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation et de mon soutien personnel.

J'ai demandé la parole en tant que président sortant pour exposer brièvement les résultats des consultations que j'ai menées pendant l'intersession.

On se souvient qu'à la fin de sa session de 1996, la Conférence m'a chargé de continuer, pendant l'intersession, les consultations sur le réexamen de l'ordre du jour, ainsi que sur un nouvel élargissement de sa composition, et de lui rendre compte au début de la session de 1997.

Qu'il me soit permis de commencer par la question de l'ordre du jour de la Conférence. En abordant cette tâche, j'étais pleinement conscient de son importance et de son urgence si l'on voulait que la Conférence soit en mesure d'ouvrir sa session de 1997 sur une note constructive, c'est-à-dire de se mettre d'accord sur un ordre du jour, de l'adopter, et de prendre les décisions indispensables sur l'organisation de ses travaux pendant l'année. J'étais en même temps conscient des problèmes rencontrés tout au long de 1996 et, plus spécifiquement, de la teneur du rapport du 3 septembre 1996 présenté à la Conférence par le Coordonnateur, l'ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, sur ses consultations approfondies concernant le réexamen de l'ordre du jour.

Les consultations que j'ai menées dans le temps qui m'était imparti et avec les délégations disponibles, le débat de la Première Commission de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et, enfin, l'examen des positions des groupes dans le cadre des consultations présidentielles, m'ont amené à des conclusions qui, hélas, ne sont pas optimistes. Les positions connues des délégations n'ont guère varié depuis le rapport de l'ambassadeur Meghlaoui. Comme ces positions sont encore très divergentes, un consensus doit être recherché au travers de nouvelles consultations intensives. Ces conclusions ont été portées officieusement à l'attention du président entrant.

En même temps, des approches nouvelles, informelles, de la restructuration de l'ordre du jour de la Conférence ont attiré l'attention de certaines délégations comme étant mieux susceptibles de répondre aux nouvelles réalités internationales et aux nouveaux défis. En conséquence, j'ai informé le Président entrant de cette ouverture potentielle, dans l'espoir qu'il souhaiterait explorer plus avant ses implications.

Mes consultations concernant la question d'un nouvel élargissement de la composition de la Conférence m'ont amené à conclure que de nouveaux efforts étaient nécessaires pour rapprocher les positions divergentes des délégations. Beaucoup pensent que tous les Etats candidats devraient être admis, mais certaines pensent aussi qu'il faudrait déterminer l'effectif maximum souhaitable de la Conférence, assurer une représentation régionalement équilibrée ou admettre les Etats candidats depuis longtemps et qui ont largement contribué aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

(M. Dembinski, Pologne)

Il semble se dégager un consensus sur l'idée de demander au Président de la Conférence de nommer un coordonnateur spécial chargé de poursuivre les consultations sur ce point.

Pour terminer, je m'en voudrais de ne pas exprimer ma reconnaissance au distingué Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, à son adjoint, M. Bensmail, et à tout le personnel du Secrétariat pour le soutien et l'assistance compétente qu'ils m'ont apportés tout au long de l'intersession.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Dembinski, de la Pologne, de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je suis sûr que je parle au nom de tous en lui exprimant notre profonde gratitude pour les efforts inlassables qu'il a déployés en cherchant à créer un consensus sur l'ordre du jour de la Conférence et un nouvel élargissement de sa composition. Je l'en remercie encore une fois.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : En attendant que votre souhait de voir écourter ou abandonner le rituel des voeux et des félicitations soit plus largement accepté, il y aurait malentendu si, moi aussi, je ne vous félicitais pas de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et ne vous disais pas qu'au moment où vous entreprenez la tâche délicate de nous guider au début de notre session de 1997, vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation.

En ce jour d'ouverture de la session de 1997 de la Conférence du désarmement, j'ai grand plaisir à vous donner lecture d'une déclaration adressée à cet organe par le Président Clinton :

"Dans mon message à la Conférence du désarmement il y a trois ans, je recommandais vivement la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires à la date la plus rapprochée possible. Votre succès dans cette négociation, et l'adoption du Traité par l'Assemblée générale des Nations Unies, aideront à créer un monde plus sûr. L'heureux aboutissement de la négociation est une preuve de la capacité de la Conférence à répondre aux défis qu'elle rencontre maintenant.

La Conférence du désarmement devrait aujourd'hui franchir les étapes suivantes sur la route menant à un monde plus sûr :

Conclusion rapide d'une interdiction de la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des explosifs nucléaires. Fermer effectivement le robinet des armes nucléaires est une étape nécessaire sur la voie, et aiderait grandement à se rapprocher de l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

Négociation aussitôt que possible d'une interdiction générale, globale, des mines terrestres antipersonnel. Ces armes de guerre ont causé de terribles souffrances à des civils innocents et représentent un

(M. Ledogar, Etats-Unis)

énorme obstacle au rétablissement d'une vie meilleure après qu'un conflit a pris fin. Tous les enfants du monde méritent de marcher sur la terre en toute sécurité.

J'invite la Conférence à aller de l'avant avec une détermination nouvelle, et à démontrer au monde sa capacité de prendre les mesures essentielles qui précèdent pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire et classique."

Comme je l'ai dit, et beaucoup de mes collègues avec moi, la première priorité de la Conférence dans le domaine du désarmement nucléaire devrait être de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles qui pourraient être utilisées dans des armes nucléaires. Une telle négociation ne répondrait pas seulement à l'exigence énoncée dans les Principes et objectifs, ce document approuvé par consensus à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, elle représenterait aussi un grand pas en avant dans le processus engagé pour réduire le nombre d'armes nucléaires et empêcher leur prolifération dans le monde. Il est clair que ce serait également un grand pas dans la suite continue des actions en cours depuis quelque temps maintenant pour progresser vers l'objectif ultime de l'élimination des armes nucléaires. Pour ces raisons, j'espère que nous serons tous en mesure de rétablir un organe dont la constitution avait été approuvée par cette instance il y a près de deux ans, à savoir un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires.

Comme vous venez de l'entendre dans la déclaration dont je viens de donner lecture, le Président Clinton a aussi proposé que, dans le domaine du désarmement conventionnel, la Conférence commence la négociation d'une interdiction globale des mines antipersonnel. A cet égard, j'aimerais donner lecture d'une autre déclaration, celle-là émanant du Directeur du Service de presse de la Maison Blanche, publiée à Washington vendredi dernier 17 janvier 1997 :

"Le Président Clinton a annoncé aujourd'hui que lorsque la Conférence du désarmement ouvrira sa session de 1997 à Genève lundi, les Etats-Unis chercheront à lancer des négociations sur un traité mondial interdisant l'emploi, la fabrication, le stockage et le transfert des mines terrestres antipersonnel. Comme le Président l'a dit devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, 'Nos enfants méritent de marcher sur la terre en toute sécurité'. Les Etats-Unis espèrent que les nations du monde oeuvreront avec eux pour créer cette sécurité et interdire le fléau que sont les mines terrestres, qui chaque année tuent ou blessent plus de 25 000 civils.

Pour donner une nouvelle impulsion à cet effort, le Président a décidé que les Etats-Unis observeront une interdiction permanente de l'exportation et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Cette action s'appuie sur le Landmine Export Moratorium Act, parrainé par le sénateur Patrick Leahy, qui a temporairement interdit l'exportation et le transfert de ces armes depuis 1992. Nous exhortons toutes les autres nations à se joindre à nous pour stopper l'exportation et le transfert de ces mines, ce qui hâtera la conclusion d'une interdiction complète et

(M. Ledogar, Etats-Unis)

en même temps épargnera de nombreuses vies innocentes. Pas vers une interdiction, le Président a décidé de plafonner notre stock de mines terrestres antipersonnel au niveau qu'il a actuellement.

Le Président Clinton a annoncé en mai dernier l'intention des Etats-Unis d'obtenir aussitôt que possible une interdiction mondiale des mines terrestres. En décembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies, les Membres ont approuvé par 150 voix contre zéro une résolution proposée par les Etats-Unis exhortant les Etats à rechercher un tel accord.

Après de larges consultations avec de nombreux pays, le Président pense que la Conférence du désarmement est l'instance la plus concrète et la plus efficace pour atteindre notre objectif d'une interdiction qui soit mondiale. Le Traité d'interdiction complète des essais et la Convention sur les armes chimiques ont été l'un et l'autre négociés avec succès à la Conférence du désarmement.

Les Etats-Unis voient dans l'ouverture de la Conférence du désarmement ... une occasion de commencer à discuter de ces initiatives et de faire rapidement des progrès sur l'ouverture de négociations. En même temps, les Etats-Unis se félicitent des efforts déployés en dehors de cette instance, et notamment du processus indépendant engagé par le Canada, qui peuvent aider à nous rapprocher de notre objectif commun."

Les deux déclarations que je viens de lire indiquent que cet organe a un travail essentiel à faire, et que mon pays espère que la Conférence saura s'y mettre immédiatement. En bref, la possibilité nous est donnée de négocier des accords de désarmement mondiaux à la fois dans le domaine nucléaire et dans le domaine conventionnel, dans deux secteurs spécifiques, en sus des points de l'ordre du jour plus traditionnels sur lesquels la Conférence a travaillé dans le passé. Ma délégation espère que nous saurons tous laisser la politique d'atermoiements qui a coupé les moyens de la Conférence dans ses travaux autres que ceux sur le CTBT au cours des deux années écoulées, et que nous saurons aller de l'avant dans notre ordre du jour, en particulier dans les deux domaines mentionnés dans la déclaration du Président Clinton.

Je me réjouis d'avance de coopérer étroitement avec vous, Monsieur le Président, pour essayer d'atteindre ces objectifs cruciaux.

Je vous demanderai de bien vouloir distribuer comme documents officiels de la Conférence du désarmement la déclaration du Président Clinton ainsi que la déclaration du Directeur du Service de presse de la Maison-Blanche et une fiche d'information sur les initiatives des Etats-Unis concernant les mines terrestres antipersonnel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Après avoir entendu la déclaration de l'orateur précédent, j'aimerais m'associer à son observation liminaire et, en l'absence d'une réforme spectaculaire, commencer par vous féliciter à l'occasion de votre entrée en fonctions à la présidence. Nous sommes impatients de travailler avec vous pour relever les nombreux défis qui nous attendent, et nous sommes convaincus que vous saurez nous guider parmi les écueils qui ne manqueront pas de jalonner notre route. J'aimerais aussi me joindre à ceux qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de l'Algérie, de l'Australie, du Bangladesh, de la Belgique et du Venezuela, et dire que nous avons également été très honorés d'écouter attentivement la déclaration du distingué Ministre des affaires étrangères de l'Italie ce matin.

A l'heure où la Conférence du désarmement entame ses travaux de l'année 1997, le Canada demeure résolu à favoriser des discussions fructueuses et des négociations de fond sur une multitude de questions de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération. L'étude par la CD du CTBT étant maintenant terminée, nous pouvons tourner notre attention vers d'autres dossiers pressants. Nous croyons, comme bien d'autres d'ailleurs, qu'il faut actualiser et regrouper le programme d'action de la CD, devenu anachronique. Il est important que nous nous dotions d'un programme pertinent, ciblé et concret pour guider nos discussions et nos négociations jusqu'après le tournant du siècle.

Nous avons exprimé sur le papier la forme que devrait prendre à notre avis ce nouveau programme. Nous avons fait part de nos idées à la CD en septembre 1996, dans l'allocution du Groupe occidental et par la suite dans celle du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Selon nous, le programme d'action devrait porter à la fois sur les armes nucléaires (et les autres armes de destruction massive) et conventionnelles, sans négliger non plus d'autres sujets. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour présenter une liste provisoire et non prioritaire de points qui, sous réserve de plus amples consultations sur les modalités d'ordre organisationnel et autres, pourraient constituer un agenda provisoire pour nos travaux. Comme vous le savez, nous sommes prêts à entamer de nouvelles consultations sur cette base.

Le Canada croit que le désarmement nucléaire est une question centrale sur laquelle la CD doit se pencher. Mais nous devons le faire d'une manière constructive. Or, jusqu'à présent, le débat a été tristement caractérisé par des rejets catégoriques d'une part et des revendications théologiques d'autre part. Cette façon de procéder ne donnera pas de résultats et ne fera pas avancer le désarmement nucléaire.

Voilà pourquoi nous avons suggéré la création d'un mécanisme pour discuter des questions de fond du désarmement nucléaire afin de déterminer si une ou plusieurs questions devraient faire l'objet de négociations et, le cas échéant, à quel moment.

Nous croyons également que le désarmement conventionnel est un enjeu pressant et capital qui mérite l'attention de la CD. Ainsi, d'après les lignes directrices du P-5 régissant les transferts d'armes conventionnelles, la CD

(M. Moher, Canada)

pourrait envisager des mesures pour accroître la transparence et le dialogue de fond et cerner de nouvelles mesures à prendre à l'échelle internationale. Cette démarche s'inscrirait dans le droit fil de nos travaux antérieurs sur la transparence dans le domaine des armements et du processus évolutif du Registre des armes de l'ONU.

D'autres questions réclament aussi notre attention. Des questions qui nous aideront à faire du XXI^e siècle une période de paix et de sécurité. La CD devrait par exemple envisager de négocier un instrument juridiquement contraignant pour empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Pour ne pas perdre de temps, nous avons explicité ces idées dans un document que nous faisons circuler avec le texte de cette allocution.

Notre réflexion sur le programme de la CD nous amène à signaler de nouveau que les membres de la CD sont d'accord, sur la base du document Shannon et du mandat qu'il renferme, pour négocier l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La CD devrait commencer ces négociations immédiatement. Il ne fait aucun doute que le temps écoulé depuis 1995, l'évolution de la situation et la complexité de la question proprement dite sont autant de facteurs qui obligeront la CD à faire passablement de travail de définition, d'organisation et d'exécution pour que le Groupe spécial créé pour négocier sur la base du mandat Shannon soit capable de bien donner suite à la décision que nous avons prise. Le Canada ne voit pas pourquoi nous ne devrions pas commencer ce travail dès maintenant.

Certes, comme nous sommes fermement résolus à remplir nos obligations à l'égard du TNP, nous estimons avoir l'obligation de commencer à travailler - maintenant - sur une telle convention d'interdiction de la production de matières fissiles. La communauté mondiale, par le biais de l'ONU et de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, a pressé la CD de chercher à conclure une convention d'interdiction.

J'aimerais ajouter quelques mots sur les mines antipersonnel. La conclusion urgente d'un traité global interdisant l'utilisation de même que la production, le transfert et l'entreposage des mines antipersonnel est une grande priorité de la politique étrangère canadienne.

Les délégations trouveront en annexe un rapport d'étape sur le processus d'Ottawa, qui vise à rédiger et à conclure d'ici décembre 1997 un traité global d'interdiction des mines antipersonnel. Le Canada est fermement résolu à travailler avec la communauté mondiale concernée pour mettre en place, d'ici décembre 1997, une nouvelle norme à l'égard de ces armes. Le travail d'élimination des mines antipersonnel ne prendra pas fin en 1997. Nous devons universaliser cette norme, sans compter qu'il restera à détecter et à neutraliser les millions de mines enfouies dans le sol et aider les nombreuses victimes pendant encore plusieurs décennies. Nous aurons toutefois franchi un pas immense à l'égard des mines antipersonnel.

(M. Moher, Canada)

L'appui de 155 pays à la résolution de l'Assemblée générale qui réclamait récemment que la communauté internationale interdise la production, l'entreposage, le transfert et surtout l'utilisation des mines antipersonnel montre bien que la nécessité d'agir est reconnue à l'échelle de la planète.

Les consultations que nous avons menées dans toutes les régions du monde, et particulièrement dans les Etats les plus touchés par les mines, nous ont confirmé qu'il existe également une volonté d'agir rapidement. Le 29 novembre 1996, les ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale et des Antilles ont souscrit officiellement au processus d'Ottawa et ont indiqué leur appui en vue de la signature d'un traité en décembre 1997. De nombreux autres gouvernements en ont fait autant. L'idée ne cesse de gagner de nouveaux appuis.

Nous sommes aussi encouragés par le fait que la démarche d'élaboration d'un traité global s'est déjà fait jour : une démarche crédible, transparente et ouverte à tous les pays. Comme prévu dans le Programme d'action produit durant la réunion d'Ottawa, le premier événement en ce sens, organisé par l'Autriche, aura lieu à Vienne du 12 au 14 février 1997. Cette réunion permettra de discuter à fond de la forme que pourrait prendre une convention. Nous espérons que toutes les délégations ici présentes y seront représentées. Nous insistons sur l'importance d'une participation active du plus grand nombre possible de pays, notamment celle des nombreux pays en développement qui vivent quotidiennement le fléau des mines.

Nous sommes aussi conscients, par ailleurs, que certains de nos collègues de la CD estiment qu'il y a lieu de débattre cette question à la CD. Nous savons que les vues divergent sur le bien-fondé de procéder ainsi et sur la façon de le faire. Le Canada est d'accord pour que la question soit débattue à nouveau dans nos discussions sur le programme d'action de la CD, même s'il existe déjà un processus qui jouit d'un élan politique et d'un ordre du jour concret.

Si la CD doit se pencher sur le problème, qu'elle le fasse sans tarder, sans détour et avec détermination, qu'elle s'y attaque d'urgence comme le réclament les impératifs politiques et humanitaires de la crise des mines antipersonnel. Elle devra aborder la question des mines antipersonnel d'une manière globale - élaborer un mandat et conclure rapidement les négociations pour interdire l'utilisation, la production, l'entreposage et le transfert des mines antipersonnel.

Quoi qu'il en soit, le Canada est d'avis qu'il devra y avoir complémentarité et renforcement mutuel entre l'impulsion, l'orientation et l'engagement des nombreux pays qui s'efforcent de conclure sans tarder un traité sur les mines antipersonnel et les efforts éventuels de la CD.

Partout dans le monde, l'interdiction des mines antipersonnel soulève un appui massif de la population. Nous devons miser sur cette énergie et faire en sorte que tous nos efforts nous amènent rapidement vers notre objectif commun : l'interdiction des mines antipersonnel.

(M. Moher, Canada)

Nous savons tous que les discussions et les négociations à la CD ne se déroulent pas en vase clos. Au moment où s'amorce la session de 1997, nous commençons aussi à penser au prochain examen du TNP dans le contexte d'un processus d'examen renforcé et qualitativement différent.

Comme nous espérons que nos travaux le confirmeront en 1997 et par la suite, la décision prise en 1995 de proroger indéfiniment le TNP et d'adopter le document sur les Principes et objectifs a changé sur le plan qualitatif l'approche de la communauté internationale à l'égard de ce processus d'examen - processus qui sera nécessairement axé sur le Traité proprement dit, mais sera guidé et inspiré, espérons-nous, par les Principes et objectifs et par notre volonté de renforcer le processus d'examen.

Nous nous sommes déjà entendus pour nous pencher sur des principes, des objectifs et des moyens de promouvoir la mise en oeuvre intégrale du Traité de sorte que nous puissions faire des recommandations à la Conférence d'examen concernant les domaines dans lesquels il faudrait chercher à faire des progrès ainsi que les moyens d'en faire. N'oublions pas que le processus d'examen que nous mettrons en marche en avril est différent, sur le plan qualitatif, des examens passés. Il doit dès le début s'attaquer aux questions de fond et non simplement au processus. En ce qui nous concerne, nous nous efforcerons de faire en sorte que ce changement se reflète dès le début dans les travaux de la commission préparatoire.

D'autres travaux importants sont en cours dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En 1997, le groupe spécial chargé de renforcer la Convention sur les armes biologiques ou à toxines a convenu d'intensifier ses travaux. Cette décision a été appuyée à la Quatrième Conférence d'examen de la CABT en décembre 1996. Nous espérons que le groupe spécial saura procéder rapidement et sans problème aux négociations à partir d'un texte de base afin de rédiger un instrument juridiquement contraignant qui raffermira notre confiance dans le respect de la Convention, notamment par l'établissement d'un régime de vérification approprié et efficace.

Nous sommes heureux que la Convention sur les armes chimiques entre en vigueur le 29 avril de cette année. Qu'on se rappelle la résolution parrainée par la Pologne, le Canada, le Mexique et l'Inde à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies cet automne. Cette résolution exhortait tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier la Convention sans tarder. La résolution soulignait l'importance pour la Convention que tous les détenteurs d'armes chimiques, d'installations de production et d'installations de mise au point, y compris les Etats-Unis et la Fédération de Russie, qui sont les seuls détenteurs déclarés d'armes chimiques, comptent parmi les parties originaires de la Convention. Le Document final de la Quatrième conférence d'examen de la CABT soutient et renforce cette position. Nous réitérons ici cet appel.

En terminant, j'aimerais vous féliciter à nouveau, Monsieur le Président, et réaffirmer notre volonté de travailler avec vous et avec toutes les délégations pour assurer le succès de la session de 1997 de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Comme je l'ai annoncé au début de cette séance, je vais maintenant suspendre la séance plénière et convoquer immédiatement une réunion informelle, ouverte uniquement aux membres, afin d'examiner les demandes reçues d'Etats non membres qui souhaitent participer à nos travaux.

La séance est suspendue à 12 h 20 .

La séance est reprise à 12 h 30 .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 751ème séance plénière est reprise.

J'aimerais soumettre à décision les demandes de participation à nos travaux d'Etats non membres de la Conférence. Ces demandes, contenues dans le document CD/WP.479, ont été reçues des Etats suivants :

Brunéi Darussalam, Chypre, Croatie, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Ghana, Grèce, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakstan, Koweït, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malte, Maurice, Oman, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Siège, Seychelles, Singapour, Slovénie, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Zambie.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces Etats à participer à nos travaux conformément à son règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé .

Ceci termine nos travaux pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ?

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voulais simplement me poser une question. Je vois que le travail de la Conférence commence avec le rythme habituel de ces deux dernières années, c'est-à-dire très doucement et je me demandais si vous aviez l'intention d'organiser des consultations pour essayer, non pas de sortir de l'impasse, mais de faire avancer les travaux de cette conférence. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les déclarations très importantes qui ont été faites par les délégations aujourd'hui. Ce sont des discours bien construits qui montrent bien qu'il y a des divergences importantes entre les membres de la Conférence sur l'agenda et le programme de travail. Je me demandais s'il serait suffisant d'aller d'un mercredi à l'autre et de venir faire de beaux discours ici pour commencer le travail de la Conférence ou s'il ne fallait pas plutôt penser aussi à des consultations intenses entre les différentes délégations, sous votre haute autorité, pour nous faire avancer.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Maroc. Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'ouverture, je vais poursuivre mes consultations en vue d'obtenir aussitôt que possible un consensus sur l'ordre du jour de la session de 1997, et aussi, si possible, sur des programmes concrets d'examen des divers points de cet ordre du jour.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 23 janvier 1997, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45 .
